

Survол de l'histoire de la Provence

- Fin du Xe - Naissance du comté de Provence :

Guillaume le Libérateur devient, grâce à la notoriété acquise par sa victoire sur les Sarrasins, un véritable chef d'état. Le comté de Provence est, à partir du XIe, un état dont le souverain est partout présent, empêchant l'implantation de puissants vassaux.

Toutefois, l'autorité des comtes sur la Provence orientale (Nice) ne s'imposera que très progressivement.



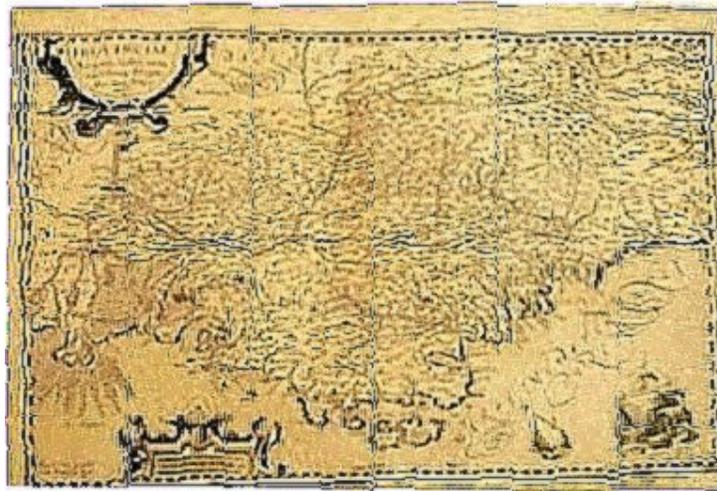
La Provence fait partie du Saint Empire Romain Germanique, mais l'autorité de l'empereur ne se manifeste que pour habilitier les comtes provençaux à chaque changement de dynastie.

- XIIe et première moitié du XIIIe (1112-1246) : la Provence et la Catalogne Aragon

En 1112, Raymond Bérenger III, comte de Catalogne, devient, par son mariage avec Douce (dernière descendante de Boson), comte de Provence.

En 1137, la Catalogne est réunie au royaume d'Aragon, qui acquiert le Roussillon en 1172. Les Rois d'Aragon ont la volonté de créer un état au nord de la Méditerranée, de l'Aragon à la Provence.

Mais, en 1213, lors de la croisade contre les Albigeois, les troupes du roi de France battent à Muret le roi d'Aragon allié au comte de Toulouse. Cette défaite ruine les ambitions de l'Aragon au nord et installe solidement les rois de France dans le sud du royaume.



- Deuxième moitié du XIIIe, XIVe et XVe : la Provence et l'Anjou

En 1246, Béatrice, fille du comte catalan Raymond Bérenger V, épouse Charles I d'Anjou, frère de Saint-Louis, qui devient comte de Provence.

En 1266, Charles I d'Anjou conquiert le royaume de Naples (dont la Sicile fait partie jusqu'en 1286). La Provence devient un territoire essentiel dans la politique méditerranéenne des Angevins.

En 1381, la reine Jeanne meurt sans enfant. Une guerre de succession oppose les deux héritiers qu'elle a successivement choisis : Charles de Duras, qui conservera Naples, et Louis I d'Anjou, qui gardera la Provence mais amputée de la région niçoise qui passe à la Savoie en 1388.

En 1432 commença l'ère du « bon roi René » Roi d'Anjou et Comte de Provence jusqu'en 1480. Entre 1433 et 1437, Domenico di Niccolò Martelli (1414-76), Ambassadeur de Florence, séjournera en sa Cour

En 1461, sur le Royaume de France, débute le règne de Louis XI

A sa mort, en décembre 1481, Charles III d'Anjou, éphémère successeur de René 1er, fait de Louis XI son héritier. En janvier 1482, les états d'Aix reconnaissent le roi de France comme comte de Provence.

1483, mort de Louis XI et avènement de Charles VIII comme Roi de France et Comte de Provence

1500, c'est l'apparition des premiers « Martelly » autour des grandes cités commerciales ou administratives du Comté de Provence qui, à cette époque, couvrait les départements actuels des Bouches du Rhône, du Var, du Vaucluse, le sud des Alpes des Haute Provence et la partie ouest des Alpes Maritimes

1789, fin du Comté de Provence et création des Départements ...

Les Martelly et la Provence

La généalogie nous montre que les Martelly et la Provence ont vécu une histoire dans l'histoire et nombreux sont les témoignages de la vie de « notable » voire de « noble » de nos ancêtres.

Toutefois, si l'on trouve des qualificatifs tels que « *messire* » ou « *noble* » (parfois suivi d'une profession) lors de l'installation des premiers membres de chacune des branches, ils disparaissent pour les générations suivantes au profit du titre de « *bourgeois* », un titre permis par Louis XI pour favoriser le repeuplement de la Provence, la « *noblesse marchande* » très répandue dans les Etats italiens n'ayant pas de correspondance dans le régime français.

Sur deux de ces branches, on retrouve, de temps à autre, un titre de noblesse généralement acquis pour « *bons et loyaux services* », mais il perdure rarement au-delà de deux ou trois générations. Le Nobiliaire de Provence ne reconnaît d'ailleurs officiellement qu'une seule « Maison De Martelly », celle de Pertuis avec un titre d'écuyer octroyé par François 1^{er} en 1535 et maintenu jusqu'en 1740 au moins.

Mais ceci n'empêche en rien l'implication des Martelly dans les institutions des Cités d'accueil et, de nos jours sur la région PACA, l'on rencontre en de multiples lieux et places le nom des Martelly même si plus personne ne sait vraiment ce qu'il évoque.

A Aix en Provence, par exemple, on trouve : un hameau Martelly, vestige d'un lieu de « résidence d'été » des aïeux aixois ; le long de l'Arc, un lieu dit « le Gour de Martelly » qui, semble-t-il, était la résidence privée d'un « De Martelly », parlementaire condamné à mort à la Révolution. Il s'y trouvait aussi un « Château Martelly » renommé « Villa Richelme » après son rachat vers 1832 par Louis Ferdinand Richelme. Enfin chaque année, on y commémore « le vœu de Martelly »



Tradition du vœu de MARTELLY à AIX-EN-PROVENCE. *La Bénédiction des Calissons*

En 1629, le terrible fléau de la Peste ravagea la population aixoise. L'Assesseur Martelly, en Janvier 1630, à la tête des notables et du peuple, assiste à la grand messe et fait vœu de célébrer chaque année un office d'action de Grâce dédié à la Vierge de la Seds, Ste Patronne de la ville d'Aix.

Jusqu'à la Révolution, chaque 1er dimanche de

septembre les cloches de la ville carillonnaient pour rappeler le vœu de Martelly. C'est au cours de l'un de ces offices que furent distribués les Calissons d'Aix. Les calissons bénis par l'Archevêque étaient distribués aux fidèles en chantant "Venite ad Calicom" (que les aixois transposent avec malice en "Venez tous aux Calissons"). Au cours des siècles, cette tradition du vœu de Martelly s'est donc perpétuée, le 4 septembre 2005 portant son 376^{ème} renouvellement



Extrait du chapitre
« l'Eloquence Judiciaire au Barreau du Parlement de Provence
dans les commencements du XVII^e siècle »
paru dans l'opuscule
« L'Ancien Barreau du Parlement de Provence » édité en 1861 à Marseille

HARANGUE PENDANT LA PESTE DE 1629
Par Joseph MARTELLY



MARTELLY est un des avocats les plus éminents de ce Barreau, à la tête duquel est placé Scipion Dupérier. Au mois de janvier 1630, pendant un jour de trêve que laisse le fléau, il assemble non pas un "Conseil de ville ordinaire", mais un Conseil Général, sur la place des Prêcheurs, cours public où se déploient les vieilles constructions du palais. Là, dit Pitton qui nous a conservé sa harangue avec l'ancienne orthographe, "Monsieur MARTELLY a parlé comme suit, tenant le bâton du Roy en main".

Messieurs, la maladie qui afflige cette ville désolée est la cause que vous estes assemblez en autre lieu que de coutume et que, pour former un Conseil Général, vous estes réduits en fort petit nombre. Mais quoy ! si le fléau de Dieu l'a retranché, la loy des hommes veut que la grandeur de votre courage et la charité que vous exercez envers votre patrie donnent autant d'autorité à vos résolutions, comme si elles estaient prises avec tous nos concitoyens épars la province, qui par leur présence redonneraient à cette place, maintenant si hideuse par sa solitude, le lustre sui jadis la rendait un des plus beaux objets de France.

Donques, comme au légitime Conseil de cette ville, je vous représente que l'expérience nous a fait voir inutiles tous les moyens que nous avons usé jusques à présent pour arrester les progrès de cette maladie contagieuse, et n'a rien servy que pour l'accroitre, semblables aux remèdes des empiriques qui, au lieu de guerir un mal, en font venir des nouveaux et rendent plus violentes les douleurs d'un malade.

Cela provient, Messieurs, de n'avoir voulu reconnaître que ce mal nous estoit envoyé pour la punition de nos péchez, mais opiniâtement, nous avons cru qu'il procédaît de l'imprudence des hommes, et par conséquent que la prévoyance humaine le pouvait faire cesser.

Pauvres aveuglez, tout ce que nous avons fait jusques à présent n'a servy qu'à irriter la Justice de Dieu. Car il n'y a rien qui luy déplaie davantage que le mépris que nous faisons de sa puissance, estimans, présomptueux que nous sommes, avoir asses de force pour la
(1) *combattre... Quand nous avons orgueilleusement présumé de nous pouvoir défendre contre la peste et par nos conseils en délivrer ce misérable peuple, tout a réussi, au contraire de nos desseins ; notre prévoyance s'est convertie en une légère vapeur soudain emportée par le vent de mille accidens imprevoyables ; et Dieu, voyant que nous voulions opiniâtement résister à sa Justice, a fait accroître la fureur du mal, nous a affligés de la pauvreté, de la famine, de mille tribulations. Ce sont ses soldats avec lesquels il combat les cœurs endurcis, ce sont ses canons avec lesquels il foudroye l'humaine audace.*

Partant venons à nous ; confessons qu'il n'est pas au pouvoir des hommes d'arrester les effets de sa Justice divine, sinon que nous mettans sous la protection d'une autre égale puissance, à savoir sa Miséricorde, implorons donques son aide, mes chers concitoyens, elle est si gracieuse que jamais ne refusa personne, d'ailleurs si vénérable que tout luy cède, voire mesme la Justice luy fait place.

Mais, pour acquérir sa faveur, en quel estat pensez vous paroître devant elle ? Quels présens voyons nous luy devoir offrir ? Vos biens, vos richesses luy sont à mépris ; les vœux des grandes fêtes de réjouissance et ébatemens publics, dont les payens avaient coutume d'apaiser le courroux de leurs faux Dieux, luy sont en horreur. Rien de plus agréable ne luy peut estre présenté qu'un cœur humble qu'elle ne méprise jamais ;" Cor contritum et humiliatum Deus non despiciet". Et d'autant plus nous ravalérons notre audace, tant plus favorablement serons nous reçus par cette Divinité dont nous réclamons assistance.

Or, cette profonde humilité de cœur doit estre accompagnée et témoignée par les larmes, par le battement de nos poitrines, par des vœux, par quelque austère pénitence. Ce sont des moyens assez puissans, non seulement pour vous rendre Dieu miséricordieux, mais pour faire rétracter les arrests de sa Justice.

La subversion de Ninive avait esté résolue au tribunal de la Divine Majesté et publiée entre les hommes par la bouche du prophète. Toutefois les prières, le sac, la haire, la cendre et le jeûne firent rétracter cet arrest, et Ninive fut sauvée. Voilà bien de puissantes armes que nous avons pour combattre contre Dieu qui prend à gré d'estre vaincu par icelles. Si la Justice résiste, en renouvelant nos larmes et redoublant notre pénitence, sans doute la victoire nous demeurera et reconnaitrons que, si Dieu nous envoie des afflictions, c'est un moyen pour donner à notre âme de quoy acquérir de la gloire. Car de ces maux procèdent les tentations, sur lesquelles remportant la victoire elle gagne les lauriers et les palmes ; et lors des plaisirs qui succèdent font oublier les douleurs passées, comme le printemps fait perdre le souvenir de la rigueur de l'hyver.

Voilà, mes chers concitoyens, le fruit des afflictions que nous recevons durant cette misérable vie. Mais, comme les médecines qu'on fait prendre au malade pour sa santé ne laissent pas d'estre amères, de mesme, les coups que nous recevons de la main de Dieu, ores soyent pour notre bien, ne laissent pas aussi d'estre pressans ; et celui qui les reçoit est excusable, s'il gémit, car en cela, il ne fait que payer le tribut de son humanité. Néanmoins, de ce gémissement suivi de larmes est produit le bien inestimable que nous désirons, à savoir la paix et l'amour de Dieu, qui, sur ce sujet peut être comparé à une bonne mère, laquelle procure quelque déplaisir à son petit enfant afin de lui donner occasion de la venir caresser..

Ainsi, Dieu nous afflige afin d'estre caressé, et les caresses qui plus lui plaisent sont d'ouyr notre voix plaintive interrompue par les soupirs détrempez de larmes. Ce sont de douces violences auxquelles Dieu se délecte, c'est un concert de musique qui le charme, c'est une aromatique qui le fait tressaillir et sortir de son tribunal. Voyez la parabole de l'enfant prodigue qui dans ce débordement de vie aurait mérité l'indignation paternelle. Mais, comme le père a connaissance que le fils vient à luy, in fletu, in planctu, qu'il entend ce mot de pardon sortir de sa bouche avec gémissement, ce bon vieillard ne se peut plus contenir à sa place ; il court au devant, les bras ouverts, comme s'il avait peur que son fils ne reculât. De mesme Dieu semble demeurer aux aguets pour empouner promptement l'occasion de notre repentir, craignant qu'en changement de volonté ne lui ravisse ce bien.

Donques, messieurs, recourons à ce remède ; ne nous imaginons pas que la grandeur de nos pechez puisse égaler la puissance que Dieu a de nous pardonner. Estant miséricordieux il exaucera nos prières, il l'a promis ainsi ; le Roy Prophète nous l'assure : "Ad Dominum eum tribularer clamavi et exaudivit me".

Et d'autant que le salut de nostre ville ne comprend pas seulement les présens mais les absens, et ceux mesme qui sont à naître, il semble que tous doivent estre obligéz de faire ce qui sera trouvé bon en cette assemblée pour obtenir ce que ous désirons de la Miséricorde de Dieu. Cela se peut en faisant quelque Vœu solemnel et perpetuel, remède que a esté estimé de tous les siècles passez et par toutes les nations de la terre très asseuré pour apaiser l'ire de Dieu. Les Hébreux, lors qu'ils professaient la pure et véritable religion, apaisaient son courroux par desvoyes publiques et des holocaustes. Les payens estimaient de se pouvoir réconcilier avec leurs fausses divinitéz en faisant pareillement des vœux et leur offrant pour victimes des créatures raisonnables.(2)

Mais les chrétiens, éclairez d'une plus parfaite lumière, ont connu que Dieu s'apaise par les prières et par des vœux restraints, ou à l'édifice des églises, ou à la fondation et dotation de monastères, aux pèlerinages des lieux saints dédiés à la Sainte Vierge sa Mère, ou à ses autres favoris dont l'intercession n'a jamais esté inutile ...

Suit l'énoncé de son vœu solemnel et perpétuel... (page suivante)

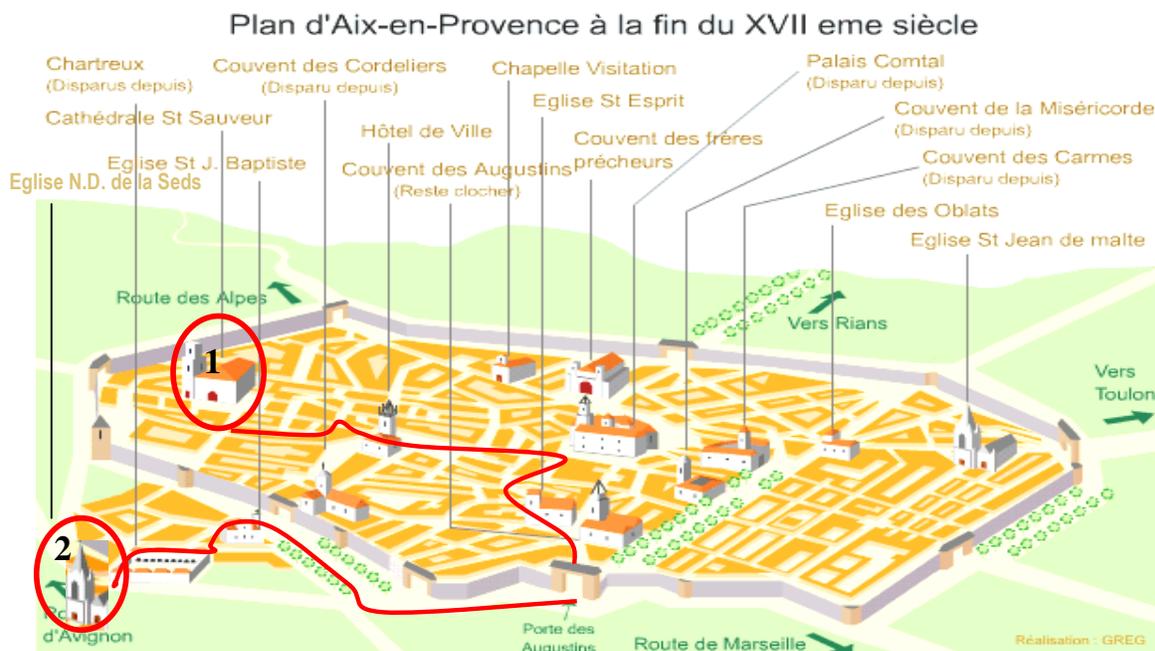
- (1) après « combattre » le texte original comporte une dizaine de lignes manuscrites ici non retranscrites
- (2) le manuscrit dit « créatures humaines »

Transcription annotée « Vœu de Martelly »

Procession du premier Septembre

Par délibération du Conseil du vingt janvier mil six cens trente tenu en la place des Prêcheurs dans le temps que la ville était affligée du mal contagieux (**la peste noire**) "De délibérer qu'au nom de la ville, manans et habitants d'icelle, présents et absents, seroit fait vœu à Dieu et à la très glorieuse et Sainte Vierge sa Mère que toutes les années perpétuelles et à pareil jour que par son intercession cette ville seroit délivrée du mal contagieux aura recouvrée l'entrée et le commerce avec ses voisins, que les magistrats souverains seront revenus dans leurs maisons pour continuer l'exercice de la Justice, sera fait une procession générale où Monseigneur l'Archevêque sera supplié (= **prié, dans le sens « se faire devoir »**) de faire assister tous les ordres ecclésiastiques et de porter l'image de Nostre Dame.

Laquelle procession sortira de l'église Saint Sauveur accompagnée des Consuls et des habitants de la ville, devant laquelle seront allumés vingt quatre flambeaux de cire blanche portés par douze pauvres vieillards et douze jeunes enfants choisis par les Consuls qui seront en charge et habillés aux dépens de la Communauté pour en cet ordre aller en l'église Nostre Dame de la Seds qui a servy durant cette calamiteuse saison de retraite à la plus part des malades et là après la Sainte messe, Messieurs les Consuls feront leur communion ... [] ... que le jour de la procession sera donné comme une fête commandée."



de 1 à 2, une représentation du parcours de la Procession

Hubert Martelly: famille et...calissons

1 { Issu d'une famille de vieille noblesse de robe aixoise, Hubert Martelly, qui porte à merveille les 75 printemps de son âge, assureur en retraite, sera l'invité d'honneur de la Célébration du renouvellement du vœu prononcé en 1630, au cœur de la grande peste, par son ancêtre, assesseur au Parlement de Provence, demain après-midi à Saint-Jean de Malte. *"Je serai présent car tout ce qui touche l'histoire de ma famille me concerne directement et me passionne"*, dit-il. Demain après-midi, conformément à l'antique coutume, des calissons bénis seront distribués, fournis par les calissonniers de la ville, initiateurs de la manifestation.

La fabuleuse histoire de la famille Martelly se décline depuis plus de trois cents ans, de générations en générations, chacune enrichissant davantage un arbre généalogique qui prend aujourd'hui l'allure d'une forêt, tant il est solide et verdoyant.

2 { *"L'histoire des Martelly (avec ou sans "Y", remonte à Laurent de Médicis, précise l'ancien assureur qui, s'il ne sait pas trop pourquoi, en franchissant les Alpes à l'époque de François 1er, le "I" s'est trans-*

formé en "Y" (manifestement plus "vieille France"), n'en certifie pas moins: *"Aujourd'hui, il existe des Martelly dans le monde entier"*. Après la révolution, quand l'Etat a mis en vente les biens confisqués au Clergé, la famille Martelly a fait l'acquisition de la Chapelle Saint-Jean, à An-



Hubert Martelly. (Photo Henry Ely. Aix).

tibes, placée au cœur d'un domaine. Deux siècles après, les nombreux descendants, réunis en société à caractère familial afin de gérer le domaine, consacrent le fruit de cette gestion, à l'entretien de la chapelle, âme de la famille. Là,

se trouve le caveau de famille et sont célébrées plusieurs messes par an dont une -naturellement- pour la Saint-Jean, auquel elle est consacrée. *"C'est là que la famille se réunit à chaque fin de mois d'Août. Cette année, nous étions 74 venus du monde entier mais l'année précédente, nous étions le double"* précise Hubert Martelly.

4 { *"En franchissant les Alpes, la famille s'est scindée en plusieurs branches dont une est restée à Grasse-Antibes, alors qu'une autre venait s'établir à Aix". Le hameau de Martelly, proche de la Fondation Vasarely, date de là.*

5 { *"Il y avait, au XVIIème siècle, un chanoine Martelly à Pertuis, au temps où l'autre, assesseur au Parlement de Provence, siégeait à Aix. Plus près de nous, Maurice Martelly, avant d'être avoué à la cour, après avoir fait ses études à Aix, a "couvert", pour des quotidiens de l'époque, le tremblement de terre de Rognes-Lambesc de 1909".*

S'étant, par convenance, écarté des carrières du droit, Hubert Martelly, assureur depuis 1949, s'apprête à renouer avec l'histoire de sa famille, qu'il tient chevillée au cœur.

Jean-Paul BERTAIGNE

L'histoire que je retrace dans ce cahier n'est pas très éloignée des assertions retranscrites dans cet article de 1996 (Journal La Provence)

Un point de comparaison avec l'article sur Hubert Martelly

- 1) - L'assesseur Martelly est donc ; Joseph Martelly, avocat, né vers 1575 à Aix mais d'une branche Martelly « cousine » de celle d'Hubert (branche de Grasse)
- 2) - Cela est à la fois vrai et faux. En effet, un Laurent de Medici, était bien le Seigneur de Florence lors du départ des premiers Martelli vers la France mais les Martelli remontent aux années 1200 sur Pise et n'arrivent que vers 1290-1300 sur Florence où ils s'allieront avec la Famille Medici.
Quant au « *franchissement des Alpes* » je le situerais plus tôt, à partir du règne de Charles VIII et jusque sous François 1^{er}. Il est même à signaler une première arrivée sur Aix dès 1341 où sur Nice, dès 1390-95, qui s'étendra, dès 1435, notamment vers Lantosque (et même sur Grasse où un Guillaume est cité en 1412)
- 3) - En fait, la Chapelle St Jean, appartenait à la Famille Guide et lors du décès du dernier des Guide, vers 1920, elle est revenue en héritage à ses neveux et nièces des familles Martelly, Roca et Laure. Par la suite, elle fera l'objet d'une Association de Sauvegarde réunissant tous les descendants de ces trois familles
- 4) - Selon mes données il y a 3 branches principales et 5 ramifications secondaires :

Grasse, en 1534

Ollioules, autour de 1500, et venant d'une 1^{ère} installation sur Lantosque

Pertuis, vers 1480-90 et qui donnera à partir de 1560 une ramification varoise sur Ollioules (via Bandol et Toulon)

Aix, prémices de branche dès 1342 mais qui semblent se diluer très vite au profit des « glissements » ultérieures des branches (Pertuis et Grasse, notamment), glissements donnant probablement aussi la ramification secondaire de **Trets**

Marseille, vers 1525 environ, probablement à partir d'Ollioules. Ollioules donnant également des ramifications de **Six Four/La Seyne** et **Toulon**.

Toutefois, avec un gros déficit de données sur la période 1500-1580, il me faut reconnaître que la branche des Martelly d'Ollioules reste l'une des moins abouties des branches françaises présentées dans ce cahier, respectant sans doute ainsi le vieil adage qui veut que « *les cordonniers soient les plus mal chaussés* »...

Aujourd'hui, seules les branches premières des Martelly de Grasse et d'Ollioules semblent présenter des descendants sous ce nom en France

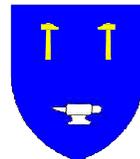
- 5) - Je n'ai pas trace directe de ce chanoine Martelly. Un acte de baptême en 1628 m'indique bien l'existence d'un chanoine Christophe Martelly cité comme parrain lors d'un baptême mais à ... Metz ! Par ailleurs, j'ai celles de deux chanoines Antoine Martelly. Le second, appartenant au Chapitre de la Cathédrale d'Apt, recevait en 1679, l'abjuration d'une famille huguenote en la Chapelle du Monastère de la Visitation d'Aix.

A propos de foi huguenote, j'ai aussi trace, sur cette même période mais sur Montauban, haut lieu du calvinisme, d'un 4^{ème} chanoine Martelly.

Une appartenance à cette foi confirmée par la présence de l'enclume d'argent sur son blason, symbole, pour le clergé réformé, de l'effort et du travail en opposition à la vie de lucre et de luxe du clergé catholique...

N... **MARTELLY**, Chanoine du chapitre cathédrale de Montauban.

Sources : Armorial de la généralité de Montauban, élection de Montauban (Bibliothèque Nationale de France, Section des manuscrits, fr. 32207 Armorial d'Hozier 1696)



La région antiboise et grassoise : heures sombres et renaissance

La Provence subit alors les affrontements entre les branches de la famille d'Anjou. Les épidémies de peste de 1347 à 1371 vont l'affaiblir et une partie des terres, de Nice à Barcelonnette, sera donnée en 1388 au Comte de Savoie. Les troubles politiques, la peste, entraînent une chute démographique et le dépeuplement des campagnes. Grasse, elle-même, sera en 1536 saccagée sur ordre du gouverneur de Provence lors de l'invasion des troupes de Charles-Quint, ou encore, assiégée durant les guerres de Religion et prise par les Ligueurs en 1589.

Ces troubles et ces épidémies des XIV^e et XV^e siècles font de certaines paroisses des "lieux inhabités". La Gaude, Opio, Pégomas, La Roquette, Le Rouret...

A la fin du XV^eme, des "actes d'habitation" attirent une population venant de Ligurie et du Piémont et de Toscane. Le repeuplement commence vers 1450 (La Napoule en 1461, à Saint-Laurent en 1468, à Biot en 1470) ...

Pégomas fait partie des nombreux villages, qui furent " refondés " entre 1461 et 1513, à l'initiative des seigneurs locaux désireux de faire revivre les campagnes et de relancer l'économie rurale en faisant appel pour cela à des paysans venus des vallées alpines, du Dauphiné et du Piémont avec qui ils établirent des contrats collectifs d'installation (actes d'habitation)

C'est l'époque du Roi René, dont le règne particulièrement long (1436-1480) permettra un essor économique, le repeuplement des campagnes, l'activité des foires et du commerce. Une véritable cour s'installe à Aix, dans son palais, où il séjourna pendant les dix dernières années de son règne, cour fastueuse mais dispendieuse : mécénat, musique, chapelle royale, remaniement du château de Tarascon et construction de bastides. Le Roi s'intéresse à l'agriculture et à l'élevage mais ses besoins constants d'argent l'obligent à taxer sévèrement ses sujets qui garderont cependant de lui le souvenir du "bon roi René".

Exemple de Mouans et Sartoux qui constituaient alors deux communautés distinctes.

Vers 1350 comme bon nombre de villages de la région, Mouans et Sartoux sont abandonnés (insécurité, peste).

C'est en 1496 que Pierre de Grasse, alors seigneur de Mouans fait venir 60 familles de "Figons" (1) de la région de Gênes afin de repeupler son territoire et passe avec eux un acte d'habitation. C'est à cette époque que se reconstruisent les deux villages.

Au printemps de 1858, Napoléon III réunissant les deux communes Mouans-sartoux naissait officiellement.



De tradition rurale, l'économie de Mouans-Sartoux a pendant très longtemps été tournée vers l'agriculture (vigne et oliviers)

(1) sobriquet donné par les provençaux aux populations émigrées de la Rivière de Gênes en référence à la culture du figuier

GRASSE “Berceau de branche”



Le nom apparaît dans les textes au XI^{ème} siècle. Au début du XII^{ème}, Grasse devient une commune libre administrée par des consuls. En 1244, l'évêché d'Antibes y fut transféré et en demeura le siège jusqu'en 1790. La ville est alors très puissante et traite d'égal à égal avec Gênes. Située au carrefour de l'axe Alpes/Italie et Draguignan, son intérêt stratégique n'échappe pas au Comte de Provence qui s'empare de la ville, laissant leurs privilèges et leur liberté et une certaine autonomie économique à ses habitants. La Cité devenant alors le centre d'une vaste circonscription judiciaire et administrative. En 1388 son importance s'accroît encore lors

du passage à la Savoie, du Comté de Nice.

La ville devient une place forte frontalière du Comté de Provence et tire sa richesse du commerce (fleurs, fruits, huile d'olive et une importante industrie de tannerie facilitée par le torrent de la Foux, et les peaux venant des Alpes) entrant ainsi riche et forte dans le royaume de France en 1481.



Grasse était alors une ville des cuirs et des peaux.

Les tanneurs de la ville fabriquaient des cuirs réputés dans toute l'Europe. Mais par une crise de main d'oeuvre, la plupart des tanneries s'installèrent en Italie emportant le secret de la fabrication. Les propriétaires des tanneries, qui avaient investi leur fortune dans des terres et des plantations d'oliviers, deviennent, avec leur moulin, fabricants d'huile mais surtout de savons. En 1709, suite à de grands gels qui ruinent les plantations, ils cultivent des plantes à parfums pour leur savonnerie et pour les ganteries (seules industries du cuir ayant persistées) Grasse devient peu à peu, la cité des parfums.

C'est ce même parcours (marchand passementier, gantier puis parfumeur) que décrivent, parmi les marchands, les premières générations Martelly qui s'installent dès 1536 au sein de la bourgeoisie, certains bénéficiant de qualificatifs désignant la petite aristocratie (*noble ou messire*), une appartenance à la « bonne société » qui est d'ailleurs confirmé par les parrains et autres témoins cités lors des événements familiaux (naissances, mariages).

Extrait de « Vieilles familles françaises, les Chiris et leurs alliances » par le Comte de Puymege

Page 76, "Les MARTELLI (ou MARTELLY) de Provence se rattachent à deux souches : les Michel, dits Martelly, issus de noble Michel marié au milieu du XV^o siècle à une Grimaldi, se sont fixé&s à Perthuis et sont différents de ceux qui nous préoccupent. Ceux-ci descendent de Bachio Martelli, Florentin, qui vint en Provence où il épousa en 1556 (① Je relève: la date de 1536) Marguerite de Villeneuve. Illustre alliance, puisque Marguerite était fille de Jean de Villeneuve et de Marguerite de Foix, descendante des rois de France et d'Angleterre et des plus illustres maisons. (① Voir Baccio di Alessandro Martelli page 139) :

Et page 92 : "Petit-fils de Bachio Martelli et de Marguerite de Villeneuve, Philippe Martelli épousa Marguerite de Ricord. Leur petit-fils Honoré Martelli épousa Marguerite de Bourcel et fut père de Marie-Anne, qui épousa en 1708 Antoine Rougand, dont Marie-Anne, aieule de Marie Elisabeth Fortunée Levans, mariée à Anselme de Chiris.

- 1) Par l'extrait de ce livre sur les **Chiris**, nous savons que Baccio **Martelli** est le grand-père d'un Philippe **Martelly**, ce dernier, marié à Marguerite de **Ricord**, étant le grand-père d'un Honoré **Martelly** marié à Marguerite de **Bourcel**, un couple d'où est issue Marie Anne **Martelly**, elle-même étant l'aïeule de Marie Elisabeth **Levans**, l'épouse d'Anselme de **Chiris**.
- 2) Par un acte notarié du 26/08/1626, j'ai connaissance de l'enregistrement d'un Antoine **Martelly**, première naissance du couple (Jehan) Philippe **Martelly** et Marguerite **Ricord**. Cet Antoine **Martelly**, marié à Gasparde **Raimbert**, est le père d'un Honoré **Martelly** né le 27/04/1656 (acte diocésain) et cet Honoré épousera le 08/11/1688 (autre acte diocésain) Marguerite de **Bourcel** ... nous retrouvons donc là les principaux personnages du départ de branche
- 3) Par les archives de l'évêché de Grasse, j'ai connaissance de deux autres personnages, Pierre et Antoine **Martelly**, en 1559 (voir page 101)
- 4) Le fait que leurs deux signatures soient nécessaires pour valider un acte de cession me laisse à penser qu'ils étaient frères...
- 5) De l'histoire personnelle de Baccio **Martelli**, nous retiendrons qu'il se marie non pas en 1556 mais en 1536 avec Marguerite de **Villeneuve** après avoir dû fuir Florence en 1534. Nous verrons également qu'en 1559, il était Ambassadeur de France en Turquie (depuis 1557), et que, réhabilité par les Medici, il pourra rentrer à Florence après 1560 où il occupera les fonctions de Ministre de La Mer dès 1562 et jusqu'à sa mort en 1564.
- 6) Prémisés fils de Baccio, on peut supposer que Pierre et Antoine, qui avaient donc environ 21-22ans en 1559 (nés autour de 1537-38), se chargeaient de la gestion des biens familiaux en l'absence de leur père alors en Turquie.
- 7) Enfin, en plaçant Pierre et Antoine dans cette position, nous apportons une origine à la descendance de Pierre [a] ... et Antoine devenant le présumé père de (Jehan) Philippe, le fils de ce dernier ne fait que recevoir le prénom de son grand père en héritage... (voir arbre page 191)

Nous avons donc bien, en apparence, tous les personnages premiers de cette branche de Grasse, toutefois, trouver le lien formel entre Baccio, Pierre et Antoine reste à faire !

[a] Une ramification qui disparaît de Grasse autour de 1740 ...

A ce jour j'ignore tout de son devenir, peut-être trouve-t-elle une suite sur Aix ou Marseille, deux villes où le dépouillement des actes n'est pas achevé (en paroisses cumulées cela représente plus de 3500 ans d'archives). Je n'ai pas les moyens pour le moment de poursuivre ce travail, mais il est vrai que cela ne me pose pas de problème immédiat, d'autant que tous les contemporains contactés semblent vouloir se rattacher exclusivement aux deux seules ramifications « premières » de Grasse (80%) et Ollioules (20%).

PEGOMAS

Le lieu de Pégomas est mentionné dès 1155. Il n'est désigné comme habitat fortifié que dans la première moitié du XIIIe siècle, mais il en est probablement ainsi dès 1179, puisque à cette date le comte de Provence y séjourne. En 1471, Pégomas est déclaré inhabité et sera totalement repeuplé que vers 1513, et c'est probablement vers 1550-80 que les Martelly de Grasse y feront construire leur « Bastide »

(1)